



DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'INVESTISSEMENT ET À LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (AIME)

Tutoriel

A compter du 1^{er} janvier 2026, le dispositif AIME évolue : les demandes de subvention devront désormais être déposées exclusivement par voie numérique. Ce tutoriel en détaille les modalités.

Sommaire

1.	Créez votre compte en quelques clics	2
1.1.	Créez votre compte usager personnel	2
1.2.	Ajouter votre organisme agricole à votre compte usager personnel	4
2.	Déposez une demande de subvention	5
3.	Effectuez une demande de versement	11

Pour toute question, vous pouvez contacter le service agriculture et alimentation durable du Département des Alpes-Maritimes :



agriculture@departement06.fr

1. Créez votre compte en quelques clics

1.1. Créez votre compte usager personnel

- **Etape 1** : rendez-vous sur « mesdemarches06.fr »
- **Etape 2** : cliquez sur « Connexion »



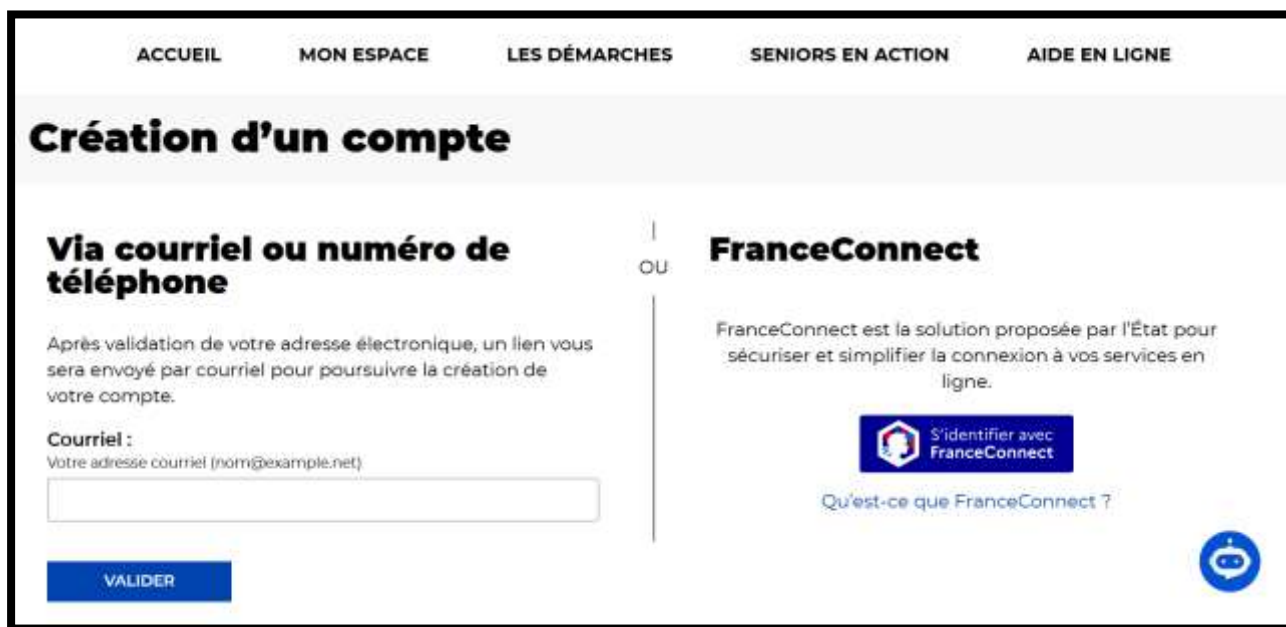
- **Etape 3** : une page s'ouvre, choisissez :

The image shows the login page of the MesDémarches06 website. It features a form with two input fields: 'Courriel :' and 'Mot de passe :'. There is a checkbox labeled 'Afficher' next to the password field. Below the fields is a blue button labeled 'CONNEXION'. To the right of the form, there is a section for 'FranceConnect' with the text 'FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.' and a button labeled 'S'identifier avec FranceConnect'. At the bottom of the page, there are links for 'Mot de passe perdu ? Récupérez votre accès !' and 'Pas de compte ? Enregistrez-vous !'.

Sur cette page, vous pouvez choisir :

- De vous authentifier si vous possédez déjà un compte sur mesdemarches06.fr, en renseignant votre courriel et le mot de passe, puis en cliquant sur Connexion ;
- « Mot de passe perdu » si vous avez oublié vos identifiants

- « Pas de compte » pour créer votre espace personnel
- **Etape 4 :** créez votre compte, en renseignant votre adresse courriel. Pour encore plus de sécurité et de simplicité, Mes Démarches 06 permet la connexion grâce à votre compte France Connect.



- Un courriel est envoyé sur l'adresse électronique que vous avez renseignée ;
- Sur le courriel que vous venez de recevoir : cliquez sur le bouton « Finaliser l'inscription » puis renseignez le formulaire en indiquant votre prénom, votre nom et le mot de passe souhaité.



Votre compte est créé !

1.2. Ajouter votre organisme agricole à votre compte usager personnel



Afin de déposer un dossier au nom de votre structure agricole, il convient d'ajouter le nom de cet organisme à votre compte usager personnel

- **Etape 1 :** Être connecté sur « **mesdemarche06** » puis cliquez sur la rubrique « **mon espace** »



- **Etape 2 :** dans la rubrique « **mon compte** », cliquez sur « **gérer mes organismes** »



- **Etape 3 :** dans la rubrique « **gérer mes organismes** », cliquez sur « **ajouter un organisme à mon profil** »



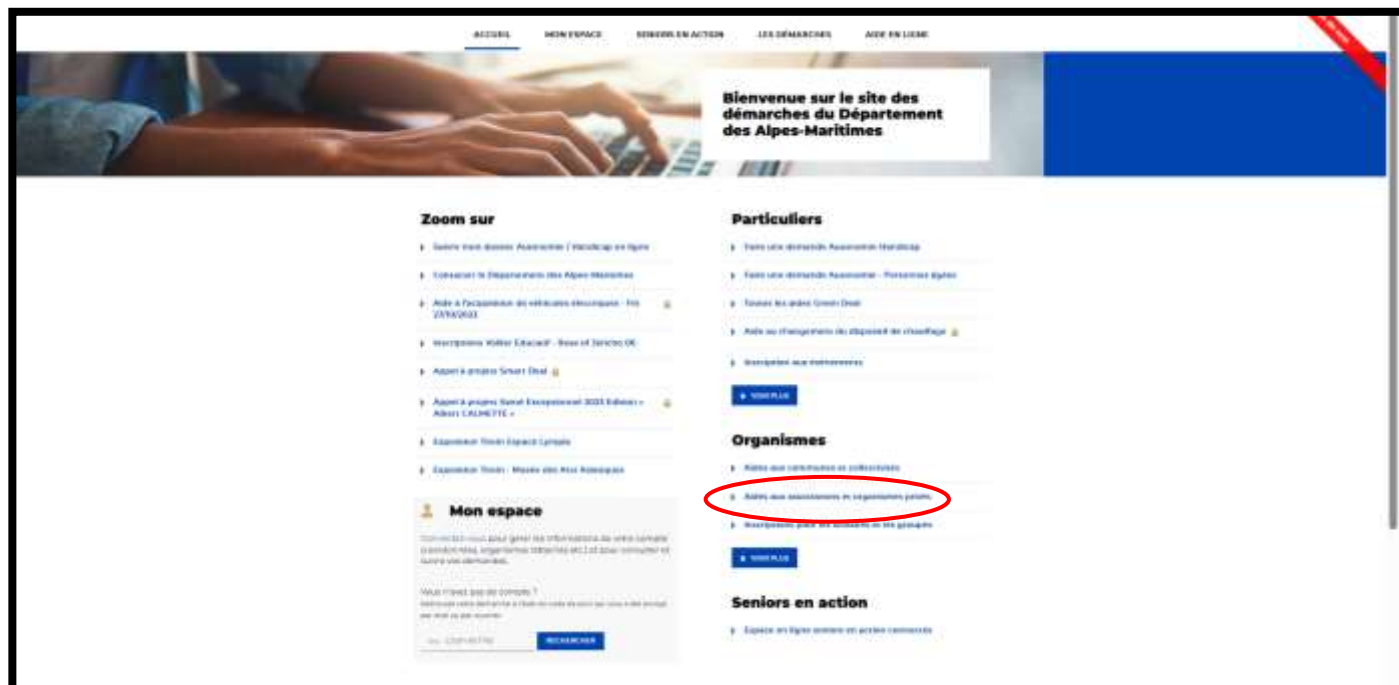
- **Etape 4 :** suivez la démarche qui sera indiquée par la plateforme



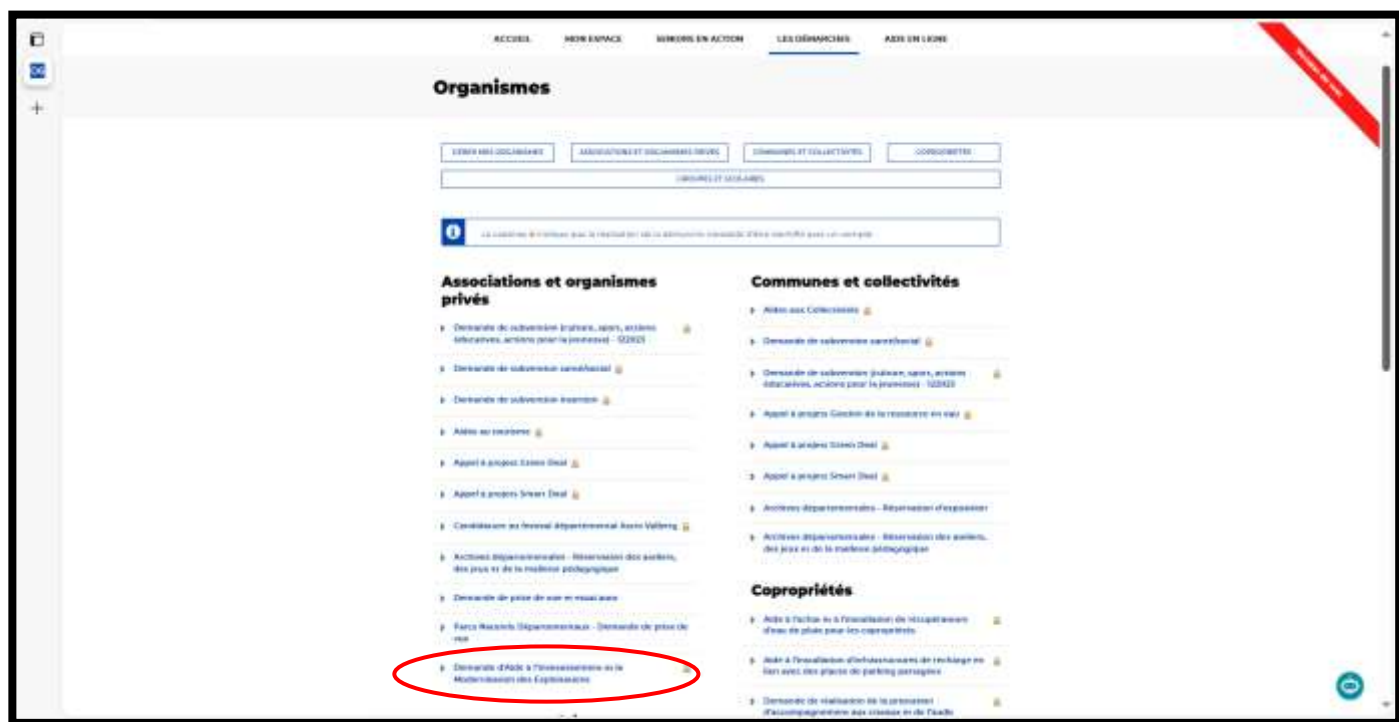
Votre organisme agricole est ajouté à votre compte usager !

2. Déposez une demande de subvention

- **Etape 1 :** sur le site « mesdemarches06.fr », dans la rubrique « **organismes** », cliquez sur « **aide aux associations et organismes privés** »



- **Etape 2 :** dans la rubrique « **associations et organismes privés** », cliquez sur « **demande d'aide à l'investissement et la modernisation des exploitations** »



NB Le cadenas indique qu'un compte doit préalablement être créé.

- **Etape 3 :** suivez les étapes suivantes, avec la possibilité de revenir en arrière pour compléter si besoin :
 - a. Introduction
 - b. Fiche descriptive : identification du demandeur
 - c. Renseignements sur l'exploitation
 - d. Descriptif du projet pour lequel l'aide départementale est sollicitée
 - e. Pièces complémentaires
 - f. Dispositions réglementaires
 - g. Validation du dossier



Conseil : préparer toutes les pièces demandées, bien les nommer et les mettre dans un dossier pour aller les chercher au fur et à mesure de la demande.

Demande d'Aide à l'Investissement et la Modernisation des Exploitations

Introduction

Étape 1 sur 7

TOUTES LES ÉTAPES

Les pièces ci-dessous sont obligatoires lors de la demande :

- Certificat d'immatriculation indiquant le numéro de SIRET ;
- Rélevé d'identité bancaire ;
- Copie recto verso de la carte nationale d'identité, ou du titre de séjour ;
- Attestation d'affiliation à la MSA précisant la qualité de l'affilié et l'activité à titre principal ou secondaire pour personne physique et pour associé exploitant d'une personne morale ;
- Justificatif de labellisation ou en cours de labellisation « Agriculture Biologique » (AB) ;
- Pour les Jeunes Agriculteurs attributaires de la DDA :
 - » Décision de recevabilité du dossier délivrée par la région (RDA) ;
- Pour les Jeunes Agriculteurs installés avec DDA :
 - » Certificat de conformité à l'installation délivré par la région (CCA) ;
- Devis accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (3 devis de 3 prestataires différents pour un même objet) ;
- Documents comptables du dernier exercice (plan, compte de résultat) si comptabilité ou fiche recettes/dépenses ;
- Liste des aides publiques obtenues sur les 3 dernières années (origine, montant, nature) dont aides « de minimis » ;
- Copie du titre de propriété du terrain, ou extrait de la matrice cadastrale, ou bail à la ferme.

Les pièces complémentaires peuvent également être transmises par le bénéficiaire en fonction de sa demande ou demandées par le service. Elles sont listées : sur notre formulaire « pièces administratives complémentaires » ci-joint.

Organisme concerné par la demande de subvention : *

▼



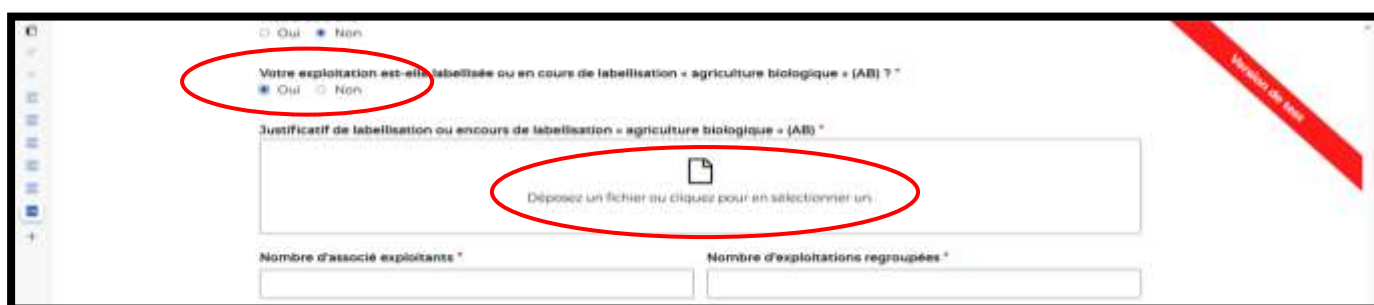
- **NOTA BENE 1 :** à la fin de chaque page, vous avez la possibilité de continuer ou de revenir sur la page précédente :



- **NOTA BENE 2 :** des alertes apparaissent en rouge si les champs obligatoires (signalés par un astérisque rouge*) ne sont pas renseignés. Ne pas les remplir empêche d'accéder aux pages suivantes.



- **NOTA BENE 3 :** des demandes de justificatifs s'ouvrent en fonction des réponses que vous apportez à certaines questions. Il convient de charger le justificatif correspondant.



- **NOTA BENE 4 :** une seule demande par régime d'aide peut être déposée en ligne : pour rappel, il existe 3 régimes d'aides avec des taux de subventions différents, indiqués sur le document « Notice AIME en vigueur » :
 - Production agricole primaire,
 - Transformation & commercialisation
 - Hydraulique & irrigation

Regime d'aide *

- épenses d'investissements

Merci de télécharger et d'enseigner le formulaire en cliquant sur le lien suivant : [prévisionnel des dépenses d'investissement](#)

Merci de télécharger et renseigner le formulaire en cliquant sur le lien suivant: [formulaire résultats de l'exploitation](#)

[illegible]

- **NOTA BENE 6** : comme indiqué précédemment, il est possible de revenir sur une demande ultérieurement ou d'en saisir une nouvelle

Vous aviez déjà commencé à remplir ce formulaire. Vous pouvez poursuivre votre demande ou en saisir une nouvelle.

- reprendre ma demande du 27/08/2025 10:31, sur la page 1
- reprendre ma demande du 27/08/2025 15:31 (12545678005471 - TEST D5N CSERALE), sur la page 2
- reprendre ma demande du 27/08/2025 17:41 (12545678005471 - TEST D5N CSERALE), sur la page 4
- reprendre ma demande du 10/09/2025 15:35 (12545678005471 - TEST D5N CSERALE), sur la page 4
- reprendre ma demande du 03/10/2025 16:23 (12545678005471 - TEST D5N CSERALE), sur la page 1

Les pièces ci-dessous sont obligatoires lors de la demande.

- Certificat d'immatriculation indiquant le numéro de SIRET ;
- Relevé d'identité bancaire ;
- Copie recto verso de la carte nationale d'identité, ou du titre de séjour ;
- Attestation d'affiliation à la MSA précisant la qualité de l'affilié et l'activité à titre principal ou secondaire pour personne physique et pour associé exploitant d'une personne morale ;
- Justificatif de labellisation ou en cours de labellisation « Agriculture Biologique » (AB) ;
- Pour les Jeunes Agriculteurs attributaires de la D3A :
 - Décision de recevabilité du dossier délivrée par la région (RJA) ;
- Pour les Jeunes Agriculteurs installés avec D3A :
 - Certificat de conformité à l'installation délivré par la région (C3A) ;
- Devis accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (3 devis de 3 prestataires différents pour un même objet) ;

Version de test

- **NOTA BENE 7** : à la fin de la démarche, l'ensemble des documents déposés est soumis pour validation :

Engagements

☐ Je demande à bénéficier des aides pour des investissements liés à la production agricole et/ou de transformation à la ferme et/ou de commercialisation de produits agricoles.

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration

J'autorise

☐ J'atteste sur l'honneur

☐ Je m'engage, sous réserve de l'attribution de l'aide :

☐ Je suis informé(e)

☐ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations du présent dossier.

Gestion des consentements

Je consens à la conservation de mes nom(s), prénom(s) et coordonnées dans le cadre du référencement et suivi de ma demande par les services départementaux en charge de l'accueil du public (article 6-1.A du RCPD)

Non

Je consens à la conservation de mes nom(s), prénom(s) et coordonnées et à leur utilisation par les services départementaux pour des actions de communication (article 6-1.A du RCPD)

Non

ABANDONNER

« PRÉCÉDENT » VALIDER »

Version de test



Votre demande de subvention est déposée !

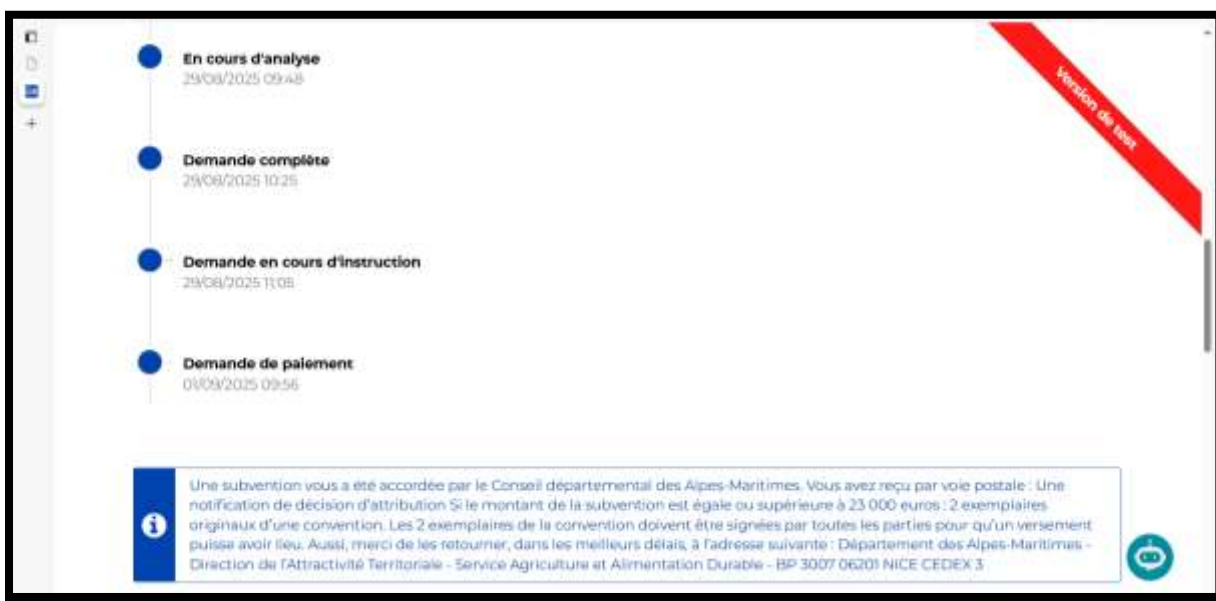
- **PROCHAINES ETAPES :**

- a. Une fois validé, le dossier est transféré aux services départementaux pour instruction. Votre demande n'est plus accessible pour effectuer des modifications ;
- b. A la demande des services départementaux, des pièces complémentaires peuvent être demandées. Votre dossier sera alors temporairement réouvert pour vous permettre d'y déposer les documents ;
- c. Une fois la subvention votée par la Commission Permanente, le formulaire sera réouvert pour déposer la demande de versement de la subvention.

3. Effectuez une demande de versement



Une fois la demande instruite, la subvention est proposée au vote de la Commission permanente. Si la subvention est votée, alors le dossier est réouvert pour le demandeur afin de déposer la demande de versement



- **NOTA BENE 1 :** Les conventions seront envoyées par voie postale et insérées dans le logiciel de paiement par les services départementaux une fois signées par les deux parties.



- **Etape 1 :** téléchargez le formulaire de demande de versement. Complétez et signez ce document avant son dépôt sur la plateforme, accompagné des scans des factures et documents justificatifs. Les originaux sont à conserver par le demandeur.



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT
AIDE À L'INVESTISSEMENTS ET LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS (ADME)

Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information qui accompagne ce formulaire.

Cadre réservé à l'administration

N° dossier ADME : _____ N° dossier modernisation : _____ N° dossier : _____

Date de réception de la demande : _____

Identification du demandeur

PERSONNE RESPONSABLE
De compétence : ☐ Maire ☐ Mairie

(NOM, Prénom et Fonction du demandeur)

Demande le versement des aides qui n'ont été accordées par la commission permanente du Conseil départemental qui n'est élue le _____ et ce de la commission d'attribution de _____

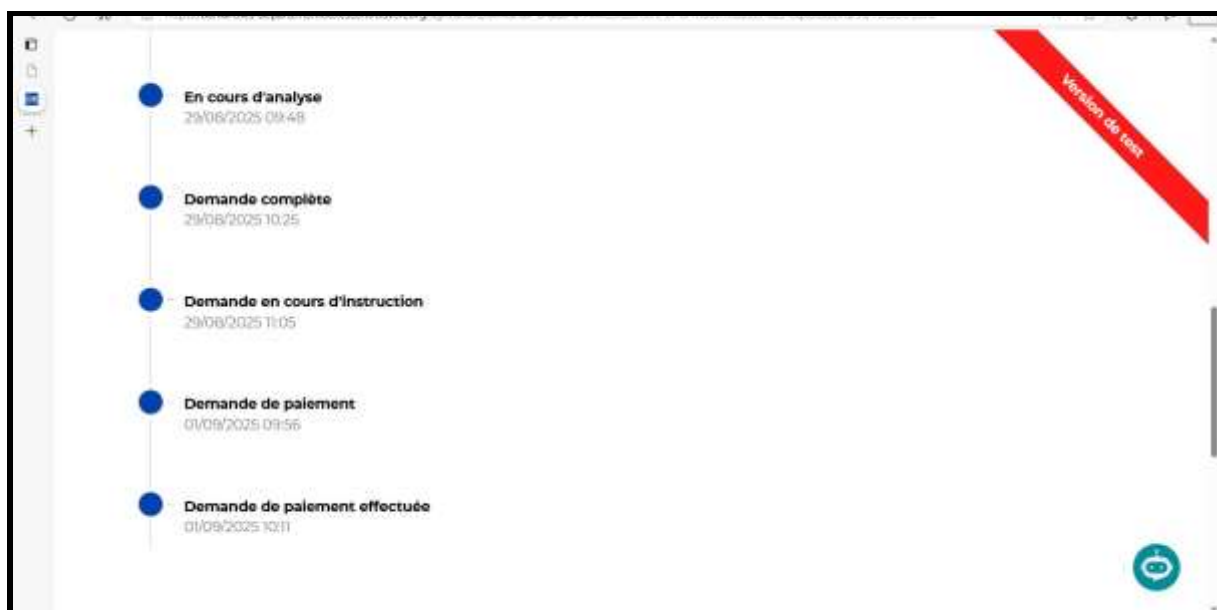
PERSONNE RESPONSABLE
De compétence : ☐ Maire ☐ Mairie

(NOM et Prénom du représentant ADME)

AMOUNT SOCIAL

Demande le versement des aides qui n'ont été accordées par la commission permanente du Conseil départemental qui n'est élue le _____ et ce de la commission d'attribution de _____

- **NOTA BENE 2 :** vous pouvez suivre la demande de paiement sur la plateforme



En cours d'analyse
29/08/2025 09:48

Demande complète
29/08/2025 10:25

Demande en cours d'instruction
29/08/2025 11:05

Demande de paiement
01/09/2025 09:56

Demande de paiement effectuée
01/09/2025 10:11

Version de test

- **NOTA BENE 3 :** une fois le paiement réalisé, le dossier est clôturé et archivé.